



COMMUNE DE LE PORGE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°23- 46

POUR	15
CONTRE	0
ABSTENTIONS	5

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022
BUDGET TRANSPORTS SCOLAIRES

L'an deux mil vingt-trois, le vingt juin, le Conseil Municipal de la Commune du Porge, dûment convoqué le 14 juin 2023, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Madame Sophie BRANA, Maire.

Présents (18) : Sophie BRANA, Didier DEYRES, Anne-Sophie ORLIANGES, Sylvain LAMOTHE, Michel LAPEYRE, Marie-José LOPES NIEBORG, Olivier MOURELON, Nicolas FERET, Guillaume BOUSBIB, Yohann PECHE, David FAURE, Constance SCHULLER, Laure IVASKEVICIUS, Corine SEGUIN, Pierre HARROUARD, Elise MOURA.

Pouvoirs (3) :

Laure IVASKEVICIUSpouvoir à Philippe PAQUIS
Martial ZANINETTIpouvoir à Elise MOURA (jusqu'au vote de la délibération 23-58)
Sonia MEYREpouvoir à Pierre HARROUARD

Absentes (2) : Vanessa LABORIE-SALESSE, Christine GARRIDO

Nombre de Conseillers en Exercice : 23

Secrétaire de séance : Anne-Sophie ORLIANGES

Le Conseil Municipal sous la conduite de Madame la Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Mme Sophie BRANA, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

, à la majorité avec 15 votes POUR (Madame la Maire ne prenant pas part au vote) et 5 ABSTENTIONS (Pierre HARROUARD, Corine SEGUIN, Elise MOURA, Martial ZANINETTI par pouvoir à Elise MOURA et Sonia MEYRE par pouvoir à Pierre HARROUARD),

1° > Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

EXECUTION DU BUDGET

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le

SLO
SOLDE D'EXECUTION
(1)

ID : 033-213303332-20230629-DELIB2346-BF

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	20 759,87	G	47 644,11	G-A	26 884,24
	Section d'investissement	B	198 000,00	H	0,00	H-B	-198 000,00

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	88 688,25 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	45 169,77 (si excédent)

= =

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)	P= A+B+C+D	Q= G+H+I+J	=Q-P
	218 759,87	181 502,13	-37 257,74

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)		
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	20 759,87	= G+I+K	136 332,36	115 572,49
	Section d'investissement	= B+D+F	198 000,00	= H+J+L	45 169,77	-152 830,23
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	218 759,87	= G+H+I+J+K+L	181 502,13	-37 257,74

2° › **Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° › **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser ;

4° › **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre seront les signatures.

La secrétaire de séance,

Anne-Sophie ORLIANGES



La Maire,

Sophie BRANA

La Maire,

. certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, qui sera affiché au siège de la collectivité.
. informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.